

Pour diffusion immédiate
Le 19 avril 2007

numéro 07-071

Début des consultations sur la modernisation de la *Loi sur les services correctionnels*

WHITEHORSE – La ministre de la Justice, M^{me} Marian C. Horne, consacra 115 000 \$, sous réserve de l’approbation de l’Assemblée législative, au remaniement de la *Loi sur les services correctionnels*.

Ces fonds serviront aux consultations qui seront menées auprès des personnes dont l’intervention est nécessaire pour que la *Loi*, qui est désuète, soit modernisée de manière à refléter les priorités actuelles du Yukon et à s’harmoniser davantage avec les lois semblables des autres territoires et des provinces de tout le Canada.

« Le Plan d’action sur les services correctionnels renferme une recommandation selon laquelle la *Loi* devrait être remplacée et incluse dans le Plan stratégique sur la restructuration des services correctionnels », a expliqué M^{me} Horne. « La nouvelle loi reflétera également les principes énoncés dans le Plan d’action sur les services correctionnels, dont l’élaboration a été terminée en 2006, et permettra au gouvernement de gérer et d’offrir des programmes et des services reposant sur ces principes. »

La *Loi* sera actualisée de façon à tenir compte du rôle important que les premières nations joueront dans le choix des modifications qui y seront apportées, maintenant et à l’avenir, et à refléter l’incidence de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que l’évolution de la situation dans le domaine des services correctionnels.

Des changements doivent être faits pour appuyer un système correctionnel axé sur la clientèle, qui vise à promouvoir le rétablissement des contrevenants de même que l’obligation de rendre compte et la responsabilisation de ces derniers.

-30-

Renseignements :

Roxanne Vallevand
Communications
Conseil des ministres
867-633-7949
roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Christopher Beacom
Communications
Ministère de la Justice
867-393-7081
christopher.beacom@gov.yk.ca